

rôle complet et honorable au sein de la communauté internationale. Le Canada, pour sa part, ne croit pas qu'il serait conforme aux principes des Nations Unies d'appuyer un pacte qui aurait pour résultat d'empêcher la réalisation de ces aspirations.

En troisième lieu, et que ceci nous plaise ou non, il s'agit d'une question importante qui, d'une façon ou d'une autre, pourrait affecter l'équilibre des puissances dans le monde. Ce n'est pas une question qui peut être étudiée isolément. Tout jugement politique indépendant porté par le Canada doit tenir compte des répercussions diverses que pourrait avoir l'admission de la Chine communiste sur ses autres rapports extérieurs et sur les Nations Unies elles-mêmes, dans les circonstances actuelles.

Le Gouvernement canadien conserve l'espoir que la Chine communiste admettra elle-même qu'elle doit être prête à accepter un siège à l'ONU et à négocier au sujet de ses divergences d'opinions comme l'ont fait les autres Etats et comme ils sont tenus de le faire en vertu de la Charte des Nations Unies. Nous espérons aussi qu'il y aura moyen de connaître de façon plus définie les intentions du gouvernement de la République populaire de Chine au sujet de son admission à l'Organisation des Nations Unies, avant que cette question soit de nouveau à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Dans l'intervalle, le Gouvernement canadien continuera à faire tout en son pouvoir pour favoriser l'établissement de rapports fructueux entre le Canada et la Chine communiste et entre celle-ci et le reste de la communauté internationale.